Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 26 septembre 2013

INFORMATION MEDIAS

Installation du Comité « Don d'organes »

Par arrêté du 13 septembre 2013, le Haut-Commissaire de la République a nommé les membres du comité d'experts en Polynésie française chargé d'autoriser les prélèvements d'organes sur une personne vivante.

Le Haut-Commissaire de la République a procédé à l'installation du comité « Don d'organes », le jeudi 26 septembre 2013 à 14 h 30, en présence de Mme Béatrice CHANSIN, Ministre chargée de la santé, au Haut-Commissariat de la République *(salle des archipels).*

A cette occasion, ont été présentés les acteurs et l'organisation du dispositif de don d'organes en Polynésie française.

Le recours à ce comité est une obligation dans le cadre de la procédure de prélèvement d'organe sur personne vivante.

Par décret n° 2011-806 du 5 juillet 2011, les dispositions règlementaires relatives au don et à l'utilisation d'organes, de tissus ou de cellule à des fins thérapeutiques ont été étendues à la Polynésie française *(Adaptation du décret n° 2005-443 du 10 mai 2005).*

Ce décret vise, notamment, à ce que la personne, susceptible d'accepter un prélèvement de son vivant, bénéficie de toutes les informations nécessaires sur les risques encourus, et les conséquences éventuelles du prélèvement.

Le donneur pressenti doit également exprimer son consentement devant le Président du tribunal de première instance de Papeete qui s'assure que le consentement est libre et éclairé et que le don est conforme à la loi.

En Polynésie française, les attributions de l'agence de biomédecine, dans le cadre de l'exercice de ces missions, sont exercées par le Haut-Commissariat de la République, eu égard à sa compétence en matière de protection des droits de la personne.
L'installation de ce comité constitue une avancée au plan médical et créera les conditions nécessaires pour la programmation des premières greffes rénales prévues en octobre 2013 au centre hospitalier de la Polynésie française.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Liste des autorités qui installent le Comité Don d'organes :

- M. Lionel BEFFRE, Haut-Commissaire de la République en Polynésie française
- Mme Béatrice CHANSIN, Ministre de la Santé,
- M. Jean-Pierre ARON, Chef de la subdivision administrative des îles Tuamotu Gambier
- M. Jean-Philippe DARGENT, Directeur des actions de l'Etat au Haut-Commissariat
- M. Alexandre LEBENOIST, Chef du bureau du pôle juridique de l'Etat
- Dr Yann TURGEON, Conseiller technique au Ministère de la Santé
- Dr Xavier MALATRE, Responsable du département de l'offre de soins à la Direction de la Santé
- Dr Pascale TESTEVUIDE, Néphrologue au CHPF
- Mme Leila KOCICK, Responsable des affaires juridiques

Liste des membres du Comité d'experts Don d'organes :

- Dr N'goc Lam N'GUYEN
- Dr Jean-Louis BOISSIN
- Dr Charles BELLI
- Dr Pascal SZYM
- Dr Francis BARATEAU
- Dr Hugues HAAS
- Mme Eloïse ENJOLRAS, Psychologue
- Mme Wilma CIBARD-TEHIHIRA, Psychologue
- Mme Valérie HONG-KIOU, Assistante sociale
- Mme Annie VITRAT-CROZIER, responsable de la circonscription d'action sociale de Papara

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr